



16 septembre 2015

(15-4750)

Page: 1/1

Comité préparatoire de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DE LA CATÉGORIE A AU TITRE DE  
L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

**COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR SAINTE-LUCIE**

La communication ci-après, datée du 30 juin 2015 et adressée au Comité préparatoire de la facilitation des échanges, est distribuée à la demande de Sainte-Lucie pour l'information des Membres.

---

Conformément à la Décision ministérielle du 7 décembre 2013 (WT/MIN(13)/36-WT/L/911), le Comité préparatoire de la facilitation des échanges (ci-après dénommé le "Comité préparatoire"), qui relève du Conseil général, aura, entre autres fonctions, celle de recevoir les notifications des engagements de la catégorie A présentées par les Membres au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges (ci-après dénommé l'"Accord").

Veillez vous reporter à la liste ci-dessous:

Article 5.2	Rétention
Article 6.3	Disciplines concernant les pénalités
Article 7.3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions
Article 7.8	Envois accélérés
Article 9	Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier
Article 10.3	Utilisation des normes internationales
Article 10.5	Inspection avant expédition
Article 10.6	Recours aux courtiers en douane
Article 10.7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis
Article 10.9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif
Article 11:	Liberté de transit
Article 12:	Coopération douanière

---